COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN DU 11 DECEMBRE 2023





RAPPEL

Op@le et les risques psychosociaux : ne vous mettez pas en danger !

Depuis le début de la mise en œuvre d'Op@le, A&I UNSA et le SNPDEN-UNSA travaillent ensemble et ont à plusieurs reprises alerté sur les risques générés par cette **application inaboutie**. Cela s'est concrétisé par une demande d'audience commune obtenue le 22 mars qui a débouché sur une prise de conscience de notre Ministère.

Cependant, dans les établissements, les difficultés sont loin d'avoir disparu et le prix humain à payer demeure encore bien trop fort !

Les prochains mois seront déterminants, notamment la période de la première vague de généralisation, dite V6, prévue en janvier 2024.

Nos représentants seront dans une posture de vigilance renforcée pendant cette période. Il conviendra de les saisir de toute difficulté majeure que vous rencontreriez pour vous-même ou pour les collègues avec lesquels vous travaillez.

Cependant, sans attendre, nous vous rappelons que dans les établissements existe un « registre de santé et de sécurité au travail » et que les risques psychosociaux tels que le malêtre au travail, le stress, l'épuisement professionnel ...font partie des risques que vous pouvez légitimement déclarer en les inscrivant sur ce registre. Ainsi, vos représentants syndicaux siégeant dans les instances auront connaissance de vos difficultés sans que l'on puisse vous reprocher de les avoir signalées en dehors du respect des procédures, notamment la voie hiérarchique.

EN CLAIR:

NE VOUS METTEZ PAS EN DANGER ;

NE RESTEZ PAS SEULS FACE AUX DIFFICULTÉS.

Bruno BOBKIEWICZ Secrétaire général SNPDEN-UNSA Jean-Marc BŒUF Secrétaire général A&I UNSA